



MESURES D'URGENCE

Le CNC a mis en place depuis plusieurs semaines différentes mesures d'urgence destinées à pallier les situations compliquées que vivent l'ensemble des acteurs de notre secteur. Ces mesures sont destinées à s'inscrire en complément de celles déjà mises en place par l'Etat pour l'ensemble des secteurs économiques.

Parmi les mesures spécifiques au secteur initiées par le CNC, citons notamment :

- Les mesures communes aux entreprises du secteurs (producteurs, distributeurs, exploitants, éditeur vidéo, exportateur) : Mobilisation du soutien automatique à hauteur de 30% du généré pour palier des problèmes de trésorerie des entreprises, avant même d'être en mesure de développer de nouveaux projets.
- Le maintien d'une continuité d'instructions de demandes et de paiements des aides du CNC (aides aux œuvres mais aussi aux associations mettant en œuvre de l'éducation aux images ou des festivals par exemple, comme pour toutes les structures subventionnées par le Ministère de la culture : les subventions du CNC aux manifestations annulées leur restent acquises si déjà versées, et seront versées pour celles qui ne l'ont pas été)

Pour les salles :

- Suspension par le CNC du paiement de l'échéance de mars 2020 de la TSA pour soutenir les trésoreries des cinémas ;
- Paiement accéléré dès mars des subventions Art et Essai pour les 1200 établissements classés ;

Autres mesures :

- Paiement accéléré, dès mars, des soutiens sélectifs aux entreprises de distribution ;
- Fonds exceptionnel d'urgence et de solidarité aux auteurs, géré par la SACD et SCAM, avec le soutien financier du CNC, destiné à ceux qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier du Fonds de solidarité créé par l'Etat.
- Modifications de la chronologie des médias